



**DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE DE CIRCULER AVEC
UNE CHARGE SUPÉRIEURE À CELLE AUTORISÉE**

REQUÉRANT

Nom ou raison sociale de l'entreprise :

Adresse :

Nom et n° de tél. du responsable :

LOCALISATION DU CHANTIER

Itinéraire d'accès et d'évacuation si différent (fournir plan)

N° de parcelle concernée

Motifs du transport

Nombre, fréquence et quantité (volume, poids) des transports

Limite autorisée de la voie empruntée

Dates concernées

Genre et tonnage du véhicules

Remarques particulières :

La demande doit être formulée par écrit auprès du Service communal des Travaux Publics au moins 5 jours ouvrables avant la date du transport. Un plan de situation avec indication de l'itinéraire devra également être fourni en annexe à cette demande, sauf indication contraire du service. Un dossier photos sera également demandé sur la zone à charge limitée, avec au minimum un cliché tous les 20 mètres prit dans le sens de la circulation avec vision des bords de la route.

En cas de détérioration de la chaussée suite au transport, le requérant soussigné prend l'engagement de remettre en état à ses frais la chaussée ou tout ouvrage qui pourrait être détériorés suite au transport.

La Ville de Sierre décline toute responsabilité en cas d'accident suite au transport, dont l'entière sécurisation incombe au requérant.

Sierre, le

Signature du requérant

Formulaire et annexe à
Envoyer ou déposer à :

ou par email

Ville de Sierre – Services techniques
Hôtel de Ville – CP 96
3960 Sierre
services.techniques@sierre.ch